



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0302

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Francheville - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi  
Lune - Lyon 5° - Lyon 2°

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Conventions de participation  
financière de la Communauté urbaine aux travaux de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest  
lyonnais (Saint Paul-Lozanne-Sain Bel-Brignais), de raccordement de Givors et de réaménagement des  
voies J et K au terminus de la gare de Lyon-Perrache

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission  
déplacements

**Rapporteur : Monsieur Imbert**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

**Séance publique du 13 octobre 2008****Délibération n° 2008-0302**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Francheville - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Lyon 2°

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Conventions de participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (Saint Paul-Lozanne-Sain Bel-Brignais), de raccordement de Givors et de réaménagement des voies J et K au terminus de la gare de Lyon-Perrache**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

**Préambule : le projet Real**

L'enquête ménages déplacements de 2006 confirme que le flux d'échanges entre l'agglomération et l'aire urbaine n'a cessé de s'accroître, avec des distances parcourues en augmentation, essentiellement effectuées par la voiture particulière. Il est nécessaire aujourd'hui de retrouver une mobilité en transports collectifs. C'est pourquoi la Communauté urbaine porte, depuis 2005, le projet Real : Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise. En privilégiant le développement de l'intermodalité, Real a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs. La Communauté urbaine participe, par ses engagements aux protocoles d'accord de Real de 2005 et 2007, au développement d'une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

En effet, le projet Real s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 : développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine, dont les objectifs stratégiques sont rappelés ci-dessous :

- passer d'une logique de juxtaposition d'offre train express régional (TER), interurbaine, urbaine, à une logique de réseau intégré et interconnecté afin d'offrir une solution adaptée aux besoins de déplacement,
- structurer l'offre selon une logique de service rendu au moindre coût économique, social et environnemental,
- améliorer l'attractivité des transports collectifs et réaliser une alternative performante aux déplacements voitures entre les grands secteurs de l'aire urbaine.

En 2007, l'engagement communautaire dans le projet Real a été réitéré lors du conseil de Communauté du 9 juillet par délibération n° 2007-4212 avec l'adoption :

- d'un protocole d'accord pour le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais (entre Saint Paul, Lozanne, Sain Bel et Brignais),
- d'un protocole d'intention de la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors (ci-après dénommé protocole rive droite du Rhône).

Ces projets sont également inscrits au contrat de projet État-Région 2007-2013.

*Projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais*

Ce projet comporte cinq étapes de réalisation. Il s'agit d'électrifier les trois axes, de créer des doubléments, de mettre à bonne hauteur les quais, de moderniser l'infrastructure afin d'accueillir un tram-train en lieu et place d'un TER diesel aujourd'hui. L'objectif est de desservir en 2012 l'ouest lyonnais tous les quarts d'heure en heure de pointe. Le terminus se fait en gare Saint Paul. La fréquentation attendue est de 17 000 personnes par jour.

Le dispositif financier prévu par le protocole approuvé par la Communauté urbaine, le 9 juillet 2007, porte sur les trois premières étapes 2009-2012 pour un montant global de 294 M€, dont 143 M€ pour le volet infrastructures. La participation de la Communauté urbaine aux travaux d'infrastructures était prévue à hauteur de 12,51 M€.

Sur cette participation de 12,51 M€ :

- un montant de 0,16 M€ a déjà été financé au titre des études,
- le conseil de Communauté a délibéré le 10 septembre 2007 (délibération n° 2007-4316) sur une convention de travaux anticipés d'un montant de 1,46 M€, en cours de réalisation,
- le reste à financer est donc de 10,89 M€ : ce montant doit faire l'objet de plusieurs conventions, dont la phase n° 1 - convention OL 2011 - objet du présent rapport.

La répartition des financements des partenaires sur les montants déjà financés, délibérés et restant à financer est rappelée ci-dessous :

| Partenaires          | État  | Région | RFF   | Département du Rhône | Communauté urbaine | SNCF | Total  |
|----------------------|-------|--------|-------|----------------------|--------------------|------|--------|
| total en M€          | 15,67 | 87,07  | 15,20 | 12,51                | 12,51              | 0,02 | 143    |
| - dont déjà financé  | 0,57  | 10,27  | 0,94  | -                    | 0,16               | 0,02 | 12     |
| - dont déjà délibéré | -     | 12,04  | 1,77  | 1,46                 | 1,46               | -    | 16,75  |
| reste à financer     | 15,10 | 64,74  | 12,49 | 11,05                | 10,89              | -    | 114,25 |

Le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais est en phase travaux. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Réseau ferré de France (RFF). S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA.

Concernant la phase n° 1 (OL 2011), objet du présent rapport, le montant des travaux est de 73,13 M€ (€ courants hors taxe), selon la clé de répartition suivante :

| Partenaires          | État | Région | RFF  | Département du Rhône | Communauté urbaine | SNCF | Total |
|----------------------|------|--------|------|----------------------|--------------------|------|-------|
| phase n° 1 : OL 2011 | -    | 52,58  | 7,75 | 6,4                  | 6,4                | -    | 73,13 |

Afin de respecter le planning des travaux qui nécessite l'arrêt et/ou l'aménagement des dessertes TER planifiées 18 mois à l'avance, les travaux d'infrastructures ont commencé au printemps 2007 et sont en cours.

Dans un premier temps, une autorisation de programme partielle de 2,9 M€ permettrait de couvrir l'avancement du projet ; le solde de la participation communautaire, soit 3,5 M€, fera l'objet d'un rapport ultérieur d'individualisation d'autorisation de programme début 2009.

Le versement de ces crédits se fera *au prorata* de l'état d'avancement des travaux, avec appel de fonds tous les trimestres.

### *Projet de raccordement de Givors par la rive droite du Rhône*

L'axe Lyon-Givors longe la rive droite du Rhône et constitue la colonne vertébrale d'espaces périurbains denses entre Lyon et Givors où le TER a un rôle essentiel à jouer. L'amélioration de l'intermodalité (par l'amélioration des parkings-relais, des gares, de la desserte TER et du matériel roulant) est essentielle. Sont également indispensables les opérations de modernisation de l'infrastructure parmi lesquelles les deux projets que sont le raccordement de Givors et l'aménagement des voies terminus à Perrache.

En aménageant un shunt entre les axes Lyon-Nîmes par la rive droite du Rhône (itinéraire privilégié pour le fret) et Saint Etienne-Lyon par Chasse sur Rhône (itinéraire privilégié pour les grandes lignes et TER), un certain nombre de cisaillements sont évités et le raccordement de Givors permet ainsi de libérer de la capacité ferroviaire au profit des TER Saint Etienne-Givors-Lyon.

Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 28 janvier 2005. En partenariat avec le département du Rhône et la Communauté urbaine, les porteurs du projet ont décidé d'engager les études de projet et les travaux principaux de cette opération d'augmentation de capacité en vue de sa réalisation complète.

Le protocole d'intention de la desserte périurbaine de l'agglomération Lyon-Givors, approuvé par le conseil de Communauté, le 9 juillet 2007, a inscrit le projet de raccordement de Givors pour un montant estimé à 23 M€ (en € courants hors taxe). S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA. La participation de la Communauté urbaine sur le volet infrastructure est de 1,5 M€.

Ce projet est sous maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF). Il se compose d'une étude de projet et des travaux de réalisation, d'une durée prévisionnelle de 48 mois, soit une réalisation à la fin 2011.

La répartition des financements des partenaires est la suivante (en M€ courants) :

| Partenaires         | État    | Région  | RFF  | Département du Rhône | Communauté urbaine | Total |
|---------------------|---------|---------|------|----------------------|--------------------|-------|
| raccordement Givors | 7,7     | 7,7     | 4,6  | 1,5                  | 1,5                | 23    |
| pourcentage         | 33,48 % | 33,48 % | 20 % | 6,52 %               | 6,52 %             | 100 % |

Le projet de convention financière a été approuvé par la région Rhône-Alpes en janvier 2008 et le département du Rhône en avril 2008.

Il est proposé au Conseil de mettre en place dès à présent l'autorisation de programme correspondant à la totalité de la participation communautaire, soit 1 500 000 €.

### *Projet de réaménagement des voies terminus J et K de la gare de Lyon-Perrache*

Le projet d'aménagement des voies terminus de la gare de Lyon-Perrache comporte, notamment, l'aménagement des voies J et K situées au sud-ouest du bâtiment voyageurs, côté Saône ; cet aménagement améliore les dessertes Lyon-Givors : des rames plus longues, des TER qui n'occupent plus de capacité dans le nœud ferroviaire pour se retourner en direction de Givors, ce qui bénéficie à toutes les circulations périurbaines.

Le protocole d'intention de la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors, approuvé par le conseil de Communauté du 9 juillet 2007, a inscrit le projet d'aménagement de ces voies en terminus à Lyon-Perrache pour un montant estimé à 7,5 M€ (en € courants hors taxe). La participation de la Communauté urbaine sur le volet infrastructure est de 0,5 M€.

Une première convention porte sur les modalités de financement et de réalisation des études préliminaires et d'avant-projet de l'opération d'aménagement des voies J et K.

Les études portent sur l'ensemble des périmètres suivants : infrastructures ferroviaires, installations fixes du transporteur, interface avec les pôles d'échanges s'il y a lieu. Elle comprend notamment : la précision du programme de l'opération, les études techniques sur l'infrastructure et les fonctionnalités apportées par les nouveaux aménagements, notamment au regard des conditions d'exploitation, l'évaluation socio-économique, la synthèse des études d'avant-projet, l'élaboration des dossiers de procédures administratives.

Elles permettront également de définir l'estimation du coût de l'opération par périmètre de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation des phases ultérieures, afin d'établir le plan de financement des autres phases d'études et de réalisation de l'opération. Elles permettront notamment à RFF de déterminer le montant de sa participation.

Les études, sous maîtrise d'ouvrage RFF, sont d'une durée prévisionnelle de 30 mois pour une réalisation prévisionnelle d'ici juin 2014.

Le besoin de financement pour les études est de 360 000 € (en € courants hors taxe), dont 24 000 € pour la Communauté urbaine.

La répartition des financements des partenaires est la suivante (en M€ courants) :

| Partenaires           | État    | Région  | RFF   | Département du Rhône | Communauté urbaine | Total |
|-----------------------|---------|---------|-------|----------------------|--------------------|-------|
| voies J et K Perrache | 0,120   | 0,120   | 0,072 | 0,024                | 0,024              | 0,360 |
| pourcentage           | 33,33 % | 33,33 % | 20 %  | 6,67 %               | 6,67 %             | 100 % |

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA.

Le projet de convention financière a été approuvé par la région Rhône-Alpes en janvier 2008 et le département du Rhône en avril 2008.

Il est proposé au Conseil de mettre en place aujourd'hui l'autorisation de programme de 24 000 € correspondant à cette première convention.

A la suite de ces études, seront proposées des conventions d'études de projet, puis de travaux, ainsi que les autorisations de programme correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les conventions de participation financière de la Communauté urbaine, sous forme de subventions d'équipement nettes de taxes versées à Réseau ferré de France (RFF) :

- pour la phase n° 1 des travaux de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais, à hauteur de 6 400 000 €,

- pour les travaux de raccordement de Givors, à hauteur de 1 500 000 €,

- pour les études préliminaires et d'avant-projet d'aménagement des voies J et K en gare de Lyon-Perrache, pour un montant de 24 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions correspondantes et tous documents y afférent.

**3° - L'autorisation** de programme globale déplacements urbains fera l'objet des individualisations suivantes au titre du budget 2008 :

- 2 900 000 € sur l'opération n° 1504 - Projet Real : desserte de l'ouest lyonnais,
- 1 500 000 € sur l'opération n° 1549 - Projet Real : raccordement de Givors,
- 24 000 € sur l'opération n° 1550 - Projet Real : aménagement des voies J et K en gare de Lyon-Perrache.

**4° - Les sommes** à payer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.**